

2008/8740 - MISE EN CONFORMITE DES EQUIPEMENTS SCENIQUES DES SALLES MUNICIPALES DE LA VILLE DE LYON – OPERATION 60048515 – MONTANT DE L'OPERATION 60 000 €TTC (VALEUR DECEMBRE 2007) - ADAPTATION DU CREDIT DE L'OPERATION (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Par délibération n° 2005/5588 du 10 octobre 2005, vous avez approuvé le projet de mise en conformité des équipements scéniques des salles de spectacle de la Ville de Lyon, dont les salles municipales.

Le montant global initialement prévu pour la mise en conformité des équipements scéniques de la salle Albert Thomas et de la salle Paul Garcin s'élevait à 45 000 € TTC.

Ce montant s'avère insuffisant pour mettre en œuvre les travaux de ces deux salles.

Les équipements scéniques de la salle Paul Garcin présentent plus de problèmes de sécurité que prévu. Des dispositifs supplémentaires de sécurité sur les porteuses de scène doivent être installés.

Ces travaux complémentaires s'élèvent à 15 000€ TTC ce qui porte à 60 000 € TTC le coût prévisionnel de l'opération.

En conséquence, il convient de porter le montant global de l'autorisation de programme des salles municipales à 60 000 € TTC (valeur décembre 2007).»

Vu la délibération n° 2005/5588 du 10 octobre 2005 ;

Vu le Code des Marchés publics ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1 – Le nouveau montant de l'autorisation de programme de l'opération de mise en conformité des équipements scéniques des salles municipales de la ville de Lyon est fixé à 60 000 € TTC.

2 – La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon en cours, programme 20, AP 2005-5, nature 2313, fonction 025, opération 60048515, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2008 : 54 000 € TTC
- 2009 : 6 000 € TTC.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE